

**Inscriptions le 19 Septembre 2026 (rstourisme@free.fr)
& 26 septembre (dépôt des dossiers)**
Séjour : Réallon Raquettes du Mardi 19 au Vendredi 22 Janvier 2027

(Prestations selon notice d'information no 2027 - 1)

	❶ Mes coordonnées	❷ La personne qui m'accompagne
Nom et prénom		
N° de licence		
Téléphone	Fixe : Mobile :	Fixe : Mobile :
Email		
En cas d'urgence, prévenir	Nom : Tél :	Nom : Tél :
Je m'inscris seul(e) :	Je règle un supplément chambre individuelle ☐ oui ☐ non Si NON, je partage une chambre double avec : ...Mme Dans le cas où je ne précise pas de nom et si le club ne trouve personne, je m'engage à payer le supplément chambre individuelle. Il en est de même en cas d'annulation de la personne prévue.	
Conditions générales de vente et notice d'information	▪ J'ai pris connaissance des CGV et de la notice d'information correspondant au séjour et en accepte le contenu : ☐ oui	▪ J'ai pris connaissance des CGV et de la notice d'information correspondant au séjour et en accepte le contenu : ☐ oui
Assurances Montant non remboursable	▪ Je souscris l'assurance annulation et interruption de séjour : ☐ oui ☐ non <u>Dans tous les cas, je remplis le bulletin de souscription</u>	▪ Je souscris l'assurance annulation et interruption de séjour : ☐ oui ☐ non <u>Dans tous les cas, je remplis le bulletin de souscription</u>
	Prix Unitaire	❶ ❷ TOTAL
Prix du séjour (de 52 à 55 personnes)	430€	
Supplément chambre individuelle	45€	
Assurance annulation avant départ (incluse)	0€	
TOTAL GENERAL		

REGLEMENT : Le jour de dépôt des dossiers, joindre 1 seul chèque à l'ordre des Randonneurs Sanaryens

Par personne : 1 chèque de 430€ € + toutes les options (chambre Individuelle) encaissé vers le 04 novembre 2026

Par personne :

Ou Paiement par TPE (paiement en 1 seule fois)
Nombre de participants maximum : 55, voyage validé entre 45 et 51 au tarif de 460€ - Tout dossier incomplet sera refusé
Extrait des CGV de Léo Lagrange

L'annulation totale ou la modification partielle d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation – par personne pour les séjours avec restauration, par logement pour les séjours en location – selon les barèmes ci-après :

- De la date de réservation à 46 jours avant le début du séjour : 10% du montant du séjour +50€ frais de dossier
- Entre 45 et 31 jours avant le début du séjour : 25% du montant du séjour +50€ frais de dossier
- Entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : 50% du montant total +50€ frais de dossier
- Entre 14 et 8 jours avant le début du séjour : 75% du montant total +50€ frais de dossier
- Moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : 100% du montant total +50€ frais de dossier

Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat groupe de séjour.

Les Randonneurs Sanaryens

Fait à le :
Lu et approuvé (mention manuscrite)

Acteur du tourisme social, créée en 1977, VACANCES LEO LAGRANGE est une association de tourisme régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social est Le Negresko, 4 rue Léon Paulet 13008 Marseille. Sa vocation est l'organisation de séjours dans les résidences et villages-vacances dont elle est gestionnaire ou partenaire.

Elle est adhérente à la Fédération Léo Lagrange dont le siège social est situé au 150 rue des Poissonniers 75018 Paris. Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro n°IM075140006. Garantie financière : UNAT 8 rue César Franck 75015 Paris – Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MAIF 79038 Niort Cedex 9